



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP

Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 058/2024

A LA SOCIETE A1 BUILDERS.

Après avoir reçu le contrat du marché n° RVA/DG/0931/2023, conclu avec la Régie des Voies Aériennes SA (RVA), pour un montant total hors taxe de dollars américains quarante millions neuf cent quarante-huit mille cent vingt-cinq (USD 40 948 125) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains deux cent quatre-vingt-six mille six cent trente-sept (USD 286 637), pour servir et valoir ce que de droit.

Directeur Général en

Benoît Ntshabal Kalembe

Fait à Kinshasa, le 10/04/2024

Directeur Administratif et Financier a.i

Sceau de l'Etablissement